

LÉVIS, Juin 1911.

VOL. XVII—N° 6

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

*Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet.
Is mihi non civis sed peregrinus erit.*



LÉVIS
PIERRE-GEORGES ROY,
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de juin.—Souvenirs d'un voyage en Bretagne, Mgr Têtu.—Etude historique et critique sur les actes du Frère Didace Pelletier, récollet, par le Fr Odoric-M., o. f. m. — Bibliographie des ouvrages de Tempérance, etc., imprimés à Québec et à Lévis depuis l'établissement de l'imprimerie (1764) jusqu'à 1910, par le R. P. Hugolin, o. f. m.

PUBLICATIONS RÉCENTES

J.-P. Lefranc, *Catéchisme des caisses populaires, sociétés coopératives d'épargne et de crédit destiné à vulgariser l'idée de l'association coopérative.* Québec, 1911.

R. P. Couët, *Bas les Masques,* étude anti-maçonnique. Québec, 1911.

Vicomte Du Breil de Pontbriand, *Le dernier évêque français du Canada-français, Monseigneur de Pontbriand, 1740-1760.* Paris, Honoré Champion, éditeur.

Vers la Terre-Sainte, Notes de voyages, par M. Jos. A. L'Archevêque,—“La Croix,” 309, rue Saint-Paul, Montréal—1911—Prix : 1.25 franco. S'adresser à l'auteur, Cocagne, N. B.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XVII

LEVIS—JUN 1911

No. 6

SOUVENIRS DUN VOYAGE EN BRETAGNE

PLÉRIN, LIEU DE NAISSANCE DE MGR BRIAND.—LA MAISON PATERNELLE.—LE PORTRAIT DE L'ÉVÊQUE.—GAUTHIER DU MOTTAY.—M. LE CHANOINE DE VILLERABEL.—FAMILLES SAULNIER ET BRIAND.—NOTES BIOGRAPHIQUES.—MÉMOIRES DE FAMILLE PAR CATHERINE BRIAND.—LES FILLES DU ST-ESPRIT.—PORTRAIT DU CHANOINE ALLENOUE DE LA VILLE-ANGEVIN.—LETTRES DE MGR BRIAND.

(Suite)

Autre lettre. Très chère Catherine et bien aimée sœur, je vous ai déjà écrit... tout ce qui pouvait vous intéresser depuis un an à mon sujet..... Ma santé est à peu près la même ; quoique les années augmentent en nombre, je ne me suis pas aperçu dans ma dernière visite que mes forces fussent diminuées. J'ai beaucoup sué, j'ai parlé avec véhémence, longuement ; les chaleurs étaient grandes, plus que je ne les ai vues depuis trente ans que je suis ici en Canada. Je n'aurai rien du côté du corps à offrir à Notre-Seigneur, sans la sciastique qui me fait souffrir surtout le matin ; elle n'a pourtant pas réussi à m'empêcher de célébrer tous les jours le saint et adorable sacrifice de nos autels qui est presque ma seule consolation à mon âge ; et dans

ma place quelle récréation la terre peut-elle me donner, quand on a de la foi et qu'on veut ce que Dieu veut.... Vous parlez de mes adversités, de mes inquiétudes, de mes embarras, de ce qu'on appelle croix, peines et chagrins ; ce serait un détail trop long que vous n'entendriez pas et dont vous ne pourriez vous faire une juste idée. Il suffit à votre amour pour votre frère évêque, de savoir que je ne suis pas privé des faveurs spirituelles attachées par Notre Seigneur à l'épiscopat, c'est-à-dire des contradictions, mais que mon cœur n'en est point troublé et qu'il en sent peu les atteintes. Ce n'est point vertu, c'est caractère, c'est bonté de mon Dieu, c'est miséricorde et compassion de lui ; il connaît ma chétiveté et il en a pitié...

Suit la copie d'une lettre de M. Pressart, directeur du Séminaire de Québec. Elle n'est pas datée, mais elle a été écrite en 1772.

“Comme Monseigneur de Québec est à 60 lieues d'ici, je crains que vous ne receviez pas de ses nouvelles par les derniers vaisseaux. Je vais tâcher de suppléer. Il n'y a que 3 semaines que je l'ai quitté, il jouissait alors d'une parfaite santé ; nous serons privés de sa présence jusqu'au printemps prochain, et c'est un deuil pour la ville de Québec et particulièrement pour le Séminaire dont il était regardé comme l'âme et le père. Il a été fort occupé à son ordinaire pendant tout l'été ; il a fait des visites pendant tout le mois de juin et n'est revenu à Québec que pour les ordinations, et sacrer son coadjuteur. Dès la mi-juillet, il a repris le cours de ses visites pendant lesquelles il a eu des chaleurs excessives à essuyer. Il est depuis le 10 août au Séminaire de St-Sulpice. Cette ville est aussi peuplée que Québec. Il y a plusieurs communautés religieuses, les campagnes des environs sont beaucoup plus peuplées et plus fertilisées qu'ici. On y établit tous les jours de nouvelles paroisses et de nouvelles églises ; tout cela demandait que Monseigneur y fit une rési-

dence plus longue qu'il n'avait pu en faire jusqu'à présent ; voilà ce qui l'a déterminé à passer tout l'automne et l'hiver à Montréal. Il finira ses visites au mois de juin prochain, en descendant à Québec. Le trop petit nombre de prêtres que nous sommes au Séminaire de Québec ne m'a pas permis de rester avec lui. Les vacances finies, je suis revenu à mon poste. Vous pouvez juger par ce petit détail qu'il n'y manquera pas d'occupation, mais aussi n'y manquera-t-il pas de soins. Si quelque chose le fatigue dans ce pays-là, ce ne sera que le trop d'attention qu'on aura pour lui. Il en est rempli pour les autres, mais il ne veut pas qu'on en ait pour lui. Le Séminaire de Montréal est la communauté du Canada la plus respectable, la plus régulière et en même temps la plus nombreuse et la plus riche. Tous connaissent Monseigneur et sont pleins de vénération et de respect pour lui et feront leur possible pour lui rendre le séjour de Montréal agréable, d'autant plus qu'ils sont persuadés qu'il aime mieux Québec. Quant au climat, celui de Montréal est beaucoup plus doux et il y a presque un mois de différence pour la longueur de l'hiver.....Le séminaire de Québec a perdu, il y a 3 mois, le plus ancien de ses directeurs, nommé M. Jacrau, qui était revenu de Paris avec M. votre frère et qui était son confesseur depuis la mort de M. de la Ville-Angevin. Notre maison a souffert d'un incendie le 11 août dernier, qui a consumé une partie considérable qu'on rétablit en ce moment ; nous estimons notre perte à 1200 livres. La générosité de Mgr votre frère fera qu'il ne nous en coûtera pas tant. La partie où étaient ses appartements n'a souffert aucun dommage. Voici la 3^{ème} année que le bon Dieu nous donne une bonne récolte de blé. Si vous avez occasion, je vous prie d'assurer M. Raoult de mes respects. M. Guyard demeure au Séminaire de Montréal ; Mgr votre frère aura le plaisir d'entendre sa belle voix tous les

dimanches. Une part, s'il vous plaît, dans vos prières. Je suis avec le plus profond respect, M.

“ Ol. Pressart, prêtre au Séminaire de Québec. ”

“(Ce M. est de l'évêché de Quimper et M. Guychard aussi. M. Raoult est un de leurs amis et prêtre du séminaire de Quimper.)”.....

“ Les paroisses depuis l'augmentation des grains sont riches pour les recteurs ou curés, il y en a de 5, 6, 8, 10 jusqu'à 15000 livres, les moindres valent 1200 ; (1) mais peu thésaurisent à ce que dit mon frère, parce que l'on y vit bien et qu'il y a beaucoup de pauvres...

“ Remarques de 1776-1777-1778. ”

“ La guerre entre les Anglais et les Bostons continue toujours. La partie du Canada se défend toujours et repousse les insurgés. Malgré que la France vient de s'unir avec les Bostons, quoique unis, les Anglais de Londres se défendent vigoureusement. Mon frère se porte très bien cette année 1778 et il m'assure, quoi qu'on en dise, qu'il sera toujours ferme à son devoir ; et malgré les reproches ou plaintes qu'on lui fait pour la fermeté, rien ne pourra le faire agir contre sa conscience et la religion. Sa lettre de 1778 est écrite du 26 juillet, je l'ai reçue le 7 janvier 1779. M. l'abbé de la Corne est nommé son grand vicaire en France, c'est son fidèle ami depuis plus de 35 ans. Il est abbé de l'Etoile et de Méobec, il était doyen et chanoine de la cathédrale de Québec. Il passa en France dans l'autre guerre en 1762 ou 1763, (2) il a toujours pris soin des affaires spirituelles et temporelles de mon frère et crainte de mort ou d'absence il vient de nommer M. la Vallée aux économats chez M. de Sainty, directeur

(1) Ce sont là des notes écrites par Catherine Briand elle-même.

(2) Erreur : l'abbé de la Corne partit de Québec pour aller en France le 8 novembre 1750 et il ne revint jamais au Canada.

des économats à Paris, rue des fossés Montmartre. C'est à ce M. la Vallée que nous adressons nos lettres pour le Canada et il les affranchit pour Londres avec les autres paquets pour notre frère, l'évêque de Québec."

"Extraits d'autres lettres de J. Ol. Briand, évêque de Québec."

"1781. Il se porte bien en ces deux lettres qui sont toutes pleines d'avis et d'instructions pour mon état et la place que j'occupe"

"1782. J'ai reçu, ma chère sœur, votre lettre ou plutôt vos lettres dès le commencement de juin ; les nouvelles que vous me donnez de la famille m'ont fait un vrai plaisir, celle de votre santé surtout et de votre sœur veuve m'a fait répandre des larmes, c'est le défaut des vieux s'il en est un. Je reverrai mon neveu (1) après qu'il aura fait sa théologie, il sera bien reçu ; notre illustre gouverneur qui me donne trop de marques de bonté et qui est prévenu le recevra bien, j'ai tout lieu de l'espérer. Les Anglais continuent de me donner des marques de considération et plus que les catholiques. La guerre avec les Français n'en a rien diminué, parce qu'ils connaissent ma franchise et sincérité et que ma conscience et mon devoir sont bien au-dessus de toutes les autres considérations. Quand plaira-t-il à Dieu de nous donner la paix ? Je la demande, et si je n'obtiens rien, c'est parce que mes péchés sont un nuage épais qui empêche sans doute mes prières de percer jusqu'au trône du Tout-Puissant. Je ne sais pourquoi le bon Dieu me laisse vivre, ma pauvre sœur, je ne suis pas plus malade que l'année dernière, quoique je sois plus vieux ; il faut pourtant avouer que je suis plus faible et qu'une grande messe épiscopale me rend quasi à la fin de mes forces, mais je n'en ai que 12 à 13 par année ; c'était, il y a deux

(1) Le jeune Duchêne.

ans, un jeu pour moi. Hier, fête de la Dédicace des Eglises Cathédrales et autres du Canada, je n'en pouvais plus, aujourd'hui je suis plus fort mais pas encore trop. Dites donc à notre famille et à nos amis que ce n'est pas par paresse ni par indifférence que je ne leur écris pas en particulier, mais par vieillesse, et en même temps assurez-les de ma tendre affection et que je prie souvent pour eux à la sainte messe que je n'ai pas manquée une seule fois depuis bien des années, car il y a longtemps que je n'ai pas pris de médecine, malgré toutes les exhortations des nonnes ; je me crois plus savant qu'elles. Vous allez dire : voilà bien mon frère ; oui c'est lui, c'est celui qui vous aime grandement. J. Ol. Evêque de Québec."

" Québec, le 15 juillet fête du patron de mon cher Evêque prédécesseur (S. Henri).

" Un des deux prêtres que vous m'aviez envoyés retourne en France et est le porteur de celle-ci. La maladie du pays était si forte qu'il en serait mort si je l'avais retenu.

" Autres lettres de 1782. Reçues le dernier jour de l'an à Plérin."

" Je vous écris encore, ma chère sœur, dans la dernière saison afin de vous donner des nouvelles de ma santé qui continue toujours d'être aussi bonne que je puis l'espérer à mon âge. Vous ne manquerez pas de faire tous mes compliments à toute la famille et surtout à la chère sœur Yvonne et à tous ses enfants, et au neveu Briand, s'il continue toujours d'être sage et appliqué à ses affaires, à son épouse, à ses sœurs, ses enfants et à tous nos parents et amis. On me marque beaucoup de bien de notre neveu l'abbé Duchêne. J'ai donné ordre de ne le laisser manquer de rien ; je ne l'attends que dans trois ou quatre ans, car je veux qu'il ait achevé toutes ses études afin de m'être plus utile et à mon diocèse. Il m'écrit cette année que c'est à M. Vitel qu'il est redevable du bonheur qu'il a eu d'être

admis au séminaire du St-Esprit, je vous prie d'en faire de vifs et sincères remerciements à ce respectable recteur et de l'assurer de mon respect. Saluez de ma part toutes vos chères Sœurs et dites à ma nièce Cato toutes les plus jolies et tendres choses, qu'elle prenne soin de se remplir de la sainte dilection, d'avoir une grande dévotion et confiance aux Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie et de m'y offrir quelquefois, surtout après ses communions. Qu'elle pense à son patron S. Augustin représenté portant un cœur enflammé à la main, qui lui annonce par là que pour être la vraie fille du St-Esprit, elle doit faire toutes ses actions par le pur amour."

" Je suis bien tendrement votre frère "

" J. O. Evêque de Québec. (Québec le 8 nov. 1782) "

" Cato, c'est Catherine-Charlotte Briand dite Sœur Augustine, Fille du St-Esprit."

" 1784. Les lettres de mon frère de Québec à Paris marquent que sa santé se déränge, que des contractions de nerfs le font beaucoup souffrir de l'estomac et de la poitrine. Il demande des prêtres de France à la cour d'Angleterre ; il demande fortement son neveu Yves Duchêne, théologien et clerc tonsuré au Séminaire du St-Esprit à Paris, et je reçus une lettre de M. l'abbé de Villard, grand vicaire de l'évêque de Québec et protecteur du dit Duchêne. Il me marque l'avoir envoyé à Londres où il est arrivé le 8 mars 1784 avec deux confrères du même séminaire, en attendant les ordres du ministre Anglais pour partir.

" Il s'appliquent à la prière et à l'étude de la langue anglaise où ils ont déjà fait des progrès. Sitôt arrivés à Québec, ils sont destinés à travailler au Séminaire de Québec sous les yeux et sous les ordres de mon frère. Voilà ce que je peux dire pour cette année du moins jusqu'à ce jour 23 avril 1784. Mon frère a 69 ans, étant né en 1715 et moi 1722. Ma sœur Marie-Yvonne née à Plérin le 30 juillet 1730. Une

lettre de mon neveu Yves-François Duchêne du 3 mai 1784 m'apprend son retour à Paris et sa rentrée dans le Séminaire du St-Esprit. Les Anglais ne lui ont point permis de passer à Québec." (1)

" 1785. Au mois de janvier, je reçus une lettre de mon frère, en date du 28 octobre 1784. Sa santé est très dérangée, des spasmes sur la poitrine et l'estomac le font souffrir nuit et jour..... Il ne croit pas vivre longtemps et ne craint pas trop d'aller rendre compte à Dieu et à son Sauveur, et non aux hommes..... Voilà ce qu'il dit malgré que ses comptes seront terribles. Au mois de juin 1785, on me mande que mon frère a eu une attaque au mois de février et qu'il l'a soutenue vigoureusement, que depuis il allait mieux.

" 1785-1786. Je reçus le 17 décembre une petite lettre de mon frère l'Évêque de Québec en date du 4 novembre 1785 ; il me marque être mieux qu'en 1784.

" 1787. Le 19 décembre, je reçus une lettre de mon frère de Québec. Il se porte mieux que les 2 ou 3 dernières années, il peut dire la messe tous les jours, toujours souffrant mais content de ce que Dieu veut... Il me prêche toujours le détachement....."

1789. J'ai reçu le 9 janvier une lettre de mon frère l'évêque de Québec, datée du 18 novembre 1785 ; il est toujours souffrant, prêt à mourir ou à vivre de même, si Dieu le veut. Il dit la messe tous les jours, grâce à Dieu. Il a toujours des spasmes, ou est asthmatique, car il marque qu'il dit la messe, pour l'ordinaire, à 9 heures et que quelquefois les accès l'empê-

(1) "Né le 23 mars 1761, fils d'Olivier Duchêne et d'Yvonne Briand, de Pordic, après avoir passé 5 ans au Séminaire du Saint-Esprit, a été fait prêtre à Nantes..... et s'est associé aux Messieurs Missionnaires dits Pères Musotins, demeurant à Saint-Laurent-sur-Sèvre, en Bas-Poitou."

" En juillet 1791, le dit prêtre Spiritain est en prison à Brest avec plusieurs bons recteurs et prêtres pour n'avoir pas voulu faire les serments exigés par l'Assemblée Nationale."

chent de la dire avant 11 heures ; toujours au séminaire, aimé et respecté, très aimé de son coadjuteur qui fait l'ouvrage, car pour lui il ne peut plus travailler..."

" 1791. Une petite lettre de mon frère.... Les nouvelles qu'on lui envoie par les Anglais de l'état de la France, l'accablent, dit-il, et lui abrègent les jours. 29 avril. Les nouvelles sont toujours alarmantes surtout pour la Ste Eglise et ses dignes ministres qu'on maltraite et qu'on emprisonne quand on les trouve. Plérin se distingue toujours par une spéciale protection de Dieu et de sa très sainte mère. Le bon pasteur M. Vitel et son curé, M. Hamono ne cessent de travailler au bien des âmes. Il y a 4 messes au bourg, celle de 10 heures, sans être chantée, est très solennelle. Un monde immense de tous les environs et surtout de St-Brieuc, tous y assistent avec une piété extraordinaire. *Adoremus in æternum* se chante par le peuple avec un zèle et une piété qui fait verser des larmes."

Suit copie d'une lettre, du 15 octobre 1789, adressée par Mgr Briand à M. l'abbé Vitel, et dans laquelle je remarque le passage suivant : "Voilà quatre évêques (1) que j'ai au Canada où il n'était pas possible qu'il y en eût, disait-on. Un petit..... de Plérin, en Saint-Brieuc, est venu à bout de toutes les difficultés ! Vanité, si je n'y prends garde. Tout ceci est pour rire. Ce qui me fait rire, c'est ma joie et ma tranquillité d'esprit peut-être trop grande. Quand on voit le tombeau, il est temps de mettre de l'eau dans son vin. Mais je dis *tiestia festinat mors*. Notre évêque est un peu porté à la mélancolie. Si ma sœur vit, elle peut vous dire, Monsieur, comme je parle sur la médecine ; pas trop bien sans doute, mais vrai selon mes sentiments....."

Le mémoire ne contient pas d'autre lettre après 1791, et il se termine par une copie du testament de Mgr Briand qui mourut le 25 juin 1794.

MST HENRI TÊTU

(1) Briand, d'Eglis, Hubert et Bailly.

ETUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR

Les actes du Frère Didace Pelletier

RÉCOLLET

(Suite)

PERSONNAGES DONT LES NOMS
FIGURENT DANS LES *ACTES* DU FRÈRE DIDACE

Nota : Quand le personnage nommé a été guéri par le Frère Didace, nous le disons expressément.

I. Clergé séculier.

1. Mgr Jean-Baptiste de la Croix Chevrières de Saint-Vallier, 2^e évêque de Québec; sacré à Paris le 15 janvier 1688; arrivé au mois d'août suivant et décédé à Québec, le 26 décembre 1727, à l'âge de 74 ans et 41 ans d'épiscopat. Il figure dans les *Actes* par ses approbations des procès-verbaux de 1699 et de 1717, et par le témoignage de sa propre guérison.

2. M. Charles Glandelet, natif de Vannes, arrivé au Canada en 1675; nommé théologal du Chapitre de la cathédrale en 1684, et doyen du même Chapitre le 4 décembre 1700; grand vicaire de Mgr de Saint-Vallier à partir de 1689; supérieur du Séminaire de Québec de 1721 à 1723; décédé aux Trois-Rivières, le 1^{er} juillet 1725, âgé de 80 ans. Il paraît dans les *Actes* en sa qualité de grand vicaire, et la plupart des procès-verbaux sont dressés par lui. (1)

(1) D'après les *Actes* du Frère Didace et des notes fournies par M. l'abbé Amédée Gosselin, archiviste du Séminaire de Québec.

3. M. Louis Geoffroy, Sulpicien, natif de Paris, arrivé au Canada en 1685, missionnaire en Acadie de 1686 à 1692 ; curé de la Prairie-de-la-Madeleine : nommé le 1^{er} janvier 1692, installé le 30 septembre suivant ; passé en France en 1695, de retour en 1697 ; desservant de Champlain de 1697 à sa mort, arrivée à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 1^{er} mai 1707 ; nommé en 1697 vicaire général. C'est en cette qualité qu'il rédige deux procès-verbaux des *Actes*, en 1703 et en 1704, aux Trois-Rivières. (1)

4. M. Nicolas de Leuze, ordonné prêtre à Québec en 1693 ; chanoine de la cathédrale de 1693 à 1712 et curé durant la même période de temps de Sainte-Anne-de-la-Pérade ; repasse en France à l'automne de 1712. Il paraît dans les *Actes* comme témoin dans le procès-verbal de 1704. (2)

6. M. Michel Philibert Boy ; en 1702 à Sorel ; de décembre 1702 à décembre 1714, à Batiscan ; mort à Batiscan le deux janvier 1714. L'acte de sa sépulture n'a pas été rentré au registre de cette paroisse ; on y lit seulement la note suivante : " Ici devrait être l'enterrement de feu messire Philibert Boy curé de Batiscan mort le 2 janvier 1714." Il paraît dans les *Actes* comme témoin dans le procès-verbal de 1704. (3)

6. M. Paul Vachon, canadien, ordonné prêtre à Québec, en 1680 ; chapelain du Chapitre de la cathédrale de 1684 à 1694 ; curé du Cap-de-la-Madeleine de 1685 à sa mort, arrivée le 7 mars 1729. Il connut certainement le Frère Didace aux Trois-Rivières. Il paraît

(1) D'après : *Les Sulpiciens et les prêtres des Missions-Étrangères en Acadie*, par l'abbé H. R. Casgrain, et les notes de M. l'abbé Amédée Gosselin.

(2) D'après : le registre A des archives de l'archevêché de Québec, les registres paroissiaux de Sainte-Anne-de-la-Pérade, les notes de M. l'abbé Amédée Gosselin.

(3) D'après : des notes prises par nous dans les registres paroissiaux de Batiscan.

dans les *Actes* comme témoin dans les procès-verbaux de 1703 et 1704. (1)

7. M. Jean Basset, ordonné prêtre à Québec, en 1675; missionnaire de la Pointe-aux-Trembles, comté de Portneuf, du 28 novembre 1680 au 10 septembre 1681; curé de la même paroisse de 1685 à sa mort, arrivée le 20 novembre 1716. Il paraît dans les *Actes* par sa lettre dans laquelle il rapporte un miracle du Frère Didace, et déclare avoir connu le serviteur de Dieu avant son entrée chez les Récollets. (2)

8. M. Joseph-Martin Turpin. Il paraît dans les *Actes* seulement comme secrétaire de Mgr de Saint-Vallier, au mois d'octobre 1699.

9. M. Philippe-Pierre Sauvenier de Coppin. Il paraît dans les *Actes* seulement comme secrétaire de Mgr de Saint-Vallier vers 1717.

10. M. Pierre-Rodolphe Guibert de la Soudrays, Sulpicien, né à Rennes en 1660, arrivé au Canada le 8 juillet 1686; curé de Boucherville de 1688 à 1711 et de 1714 à 1716; mort le 17 mai 1721. Dans les *Actes*, il est fait mention de lui dans la lettre de M. Chèze.

11. M. François Chèze, Sulpicien, né à Vallore dans le diocèse de Clermont en 1683, arrivé au Canada le 6 octobre 1712; procureur du Séminaire de Montréal, directeur de la Sainte-Famille; curé de la Longue-Pointe en 1724; mort le 24 mai 1740. Les *Actes* renferment une lettre de lui par laquelle il témoigne avoir

(1) D'après : le registre A des archives de l'archevêché de Québec, les notes de M. l'abbé Amédée Gosselin et des notes prises par nous dans les registres paroissiaux du Cap-de-la-Madeleine.

(2) D'après le registre A des archives de l'archevêché de Québec et des notes prises par nous dans les registres paroissiaux de la Pointe-aux-Trembles.

échappé à une mort imminente par l'intercession du Frère Didace.

12. M. François Vachon de Belmont, Sulpicien, né à Grenoble en 1645 ; arrivé au Canada, en juin 1680 ; vicaire général de l'évêque de Québec ; Supérieur des Sulpiciens de Montréal du 28 septembre 1701 au 22 mai 1732. Les *Actes* renferment une lettre de lui, dans laquelle il affirme avoir connu le Frère Didace.

13. M. François Leschassier, Supérieur des Sulpiciens à Paris ; mort le 19 août 1725. M. Chèze parle de lui dans sa lettre. (1)

14. M. Du Belloy, Docteur de Sorbonne.

II. *Récollets*

1. Père Donatien Larceneux, procureur des Récollets à Rome, en 1719, auquel le Père Joseph Denis adresse le premier document des *Actes*, sa lettre du 20 mai 1719 ; mort à Rome le 26 février 1722, âgé de 66 ans.

2. Le Frère Pascal Daulé, mentionné par le Père Joseph Denis, dans sa lettre au procureur des Récollets à Rome, comme procureur à Paris des missions des Récollets dans la Nouvelle-France ; mort à Paris le 22 avril 1744, âgé de 76 ans.

3. Le Père Olivier Goyer, qui certifie conforme une copie du premier procès-verbal, le 26 octobre 1699, en sa qualité de Commissaire Provincial des Récollets du Canada ; mort à Saint-Denis, en France, le 8 octobre 1721, âgé de 58 ans.

4. Le Père Julien Guesdron, qui signe comme supérieur du couvent de Québec le même document que le

(1) Nous devons à la bienveillance de M. l'abbé H. Gauthier, prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice, Notre-Dame, Montréal, les notes que nous donnons sur ces quatre Sulpiciens.

Père Goyer ; mort ex-Provincial, à Versailles, le 30 avril 1735, âgé de 68 ans

5. Le Père Joseph Denis. Ce Récollet tient une place importante dans les *Actes* ; il y paraît comme simple religieux le 26 octobre 1699 ; comme Commissaire Provincial le 24 septembre 1703, le 2 août 1704, les 1^{er} et 17 novembre 1704 ; comme maître des novices le 20 janvier 1709, et comme supérieur du couvent des Trois-Rivières le 28 mai 1717. Il est décédé à Québec le 25 janvier 1736, âgé de 78 ans, ayant passé 59 ans en religion.

6. Le Père Luc Filiastre, de Rouen ; mentionné dans les *Actes* comme supérieur et curé aux Trois-Rivières en 1703 et supérieur à Québec en 1704 ; il avait très bien connu le Frère Didace. Il est décédé à Québec, le 15 septembre 1721, âgé de 75 ans.

7. Le Père Siméon Dupont, de Paris ; témoin au procès-verbal du 24 septembre 1703, aux Trois-Rivières ; décédé en cette ville le 17 septembre 1732, âgé de 61 ans.

8. Le Frère Didace. Ce Récollet signe au procès-verbal du 24 septembre 1703, aux Trois-Rivières.

9. Le Père Alexis Lecours, né à Québec en 1673, ordonné prêtre le 23 février 1698 ; mort au mois de mars 1702, âgé de 29 ans seulement ; il est fait mention de ce Récollet dans le procès-verbal du 24 septembre 1703.

10. Le Père Bertin Mullet ; il paraît comme supérieur des Récollets aux Trois-Rivières en 1704 dans le procès-verbal du 2 août 1704 ; décédé à Versailles, le 10 juin 1740, âgé de 76 ans.

11. Le Père Gélase de Champy, qui dresse un procès-verbal de guérison le 20 janvier 1709, et se dit : « ancien lecteur de théologie, Commissaire Provincial

des Récollets missionnaires du Canada ; » décédé à Saint-Germain, le 1^{er} décembre 1738, âgé de 81 ans.

12. Le Père Dominique de la Marche, qui signe en qualité de vicaire du couvent de Québec au procès-verbal du 20 janvier 1709 ; décédé à Montargis, le 14 novembre 1738.

13. Le Père Florentin Favre de Belle-Roche, qui signe comme témoin à Québec au procès-verbal du 20 janvier 1709 ; mort à Paris, le 18 juillet 1728, âgé de 56 ans.

14. Le Père Romuald Lebrun, un des signataires du procès-verbal du 20 janvier 1709, à Québec ; il signe aussi, en qualité de maître des novices à Québec, le procès-verbal du 28 mai 1717 ; mort en Canada, le 1^{er} septembre 1731, âgé de 60 ans.

15. Le Père Louis-Hyacinthe de la Place, ancien Lecteur en Théologie ; il figure dans les *Actes*, en qualité de Commissaire Provincial des Récollets de la Nouvelle-France, au procès-verbal du 28 mai 1717 ; natif de Rouen ; décédé à Versailles, le 30 janvier 1737, âgé de 64 ans.

16. Le Père Augustin Quintal, Récollet canadien, ordonné prêtre à Québec en 1713 ; il signe comme témoin au procès-verbal du 28 mai 1677 à Québec ; décédé le 17 novembre 1776.

17. Le Frère Louis-Hyacinthe Charret ; ce Frère convers est dit infirmier au couvent de Québec, dans le procès-verbal du 28 mai 1717, qu'il signe comme témoin.

18. Le Frère Dominique ; il est nommé comme témoin au procès-verbal du 28 mai 1717, mais il ne signe pas ; ce doit être le Frère Dominique LeGros, mort en Canada en septembre 1731.

19. Le Frère Didace Alexis. Alexis nous paraît être une faute de copiste. Ce Frère Didace figure dans

les *Actes* au procès-verbal fait à Québec le 28 mai 1717 ; or à Québec même, en novembre 1715, le Frère Didace Jérémie et non Alexis, est novice chez les Récollets ; mort à Québec, le 4 mars 1758, âgé de 79 ans.

20. Le Frère Innocent. Ce Frère est témoin à Québec au procès-verbal du 28 mai 1717, mais il ne signe pas ; c'est peut-être le même que le Frère Innocent Fontaine, tierçaire, mort en Canada en 1731, âgé de 78 ans. De Dieppe.

21. Le Frère Bernardin Levasseur ; il figure comme novice clerc au procès-verbal du 28 mai 1717, et signe ; prêtre en 1720 ; décédé à Versailles, le 31 mars 1733, âgé de 36 ans.

22. Le Frère Louis-Hyacinthe Dumesnil, guéri par le Frère Didace, ainsi qu'il est rapporté au procès-verbal du 28 mai 1717 ; il est dit novice et signe comme tel ; prêtre en 1720 ; décédé en 1743.

23. Le Père M. Danies de Fontiny ; ainsi appelé au manuscrit des *Actes* au procès-verbal du 20 janvier 1709 ; mais c'est là évidemment une erreur du copiste. M. Verreau a corrigé ainsi : « il faut lire sans doute F. M. Daniel de Fontiny, omis à la liste (de Noiseux.) » Cf. *Le Canada-Français*, vol. iv, 1891, p. 267. La correction est incomplète ; nous ne trouvons nulle part de Récollet du nom de de Fontiny. Mais nous pensons que ce Récollet est le même que le Père M. Daniel Desmoulins, qui figure dans les *Actes* le 17 novembre 1704, comme vicaire du couvent de Québec ; mort à Québec, le 25 juin 1712, âgé de 61 ans.

24. Le Père Ambroise Pélerin, Récollet canadien ; il signe, comme discret du couvent de Québec, à un procès-verbal du 17 novembre 1704 ; mort à Paris, le 12 décembre 1708, âgé de 52 ans.

25. Le Père Hyacinthe Berrier ; en qualité de secrétaire de la Province de Saint-Denis, il certifie conforme

à l'original une copie des *Actes*, faite à Versailles ; son certificat est du 2 février 1719, mort à Lille en 1739, âgé de 68 ans.

Chacune des notices précédentes est faite d'après les *Actes* et la *Table générale des Récollets de Saint-Denys*. Manuscrit de la Bibliothèque Nationale, Paris. Les dates d'ordinations sont tirées du registre A des archives de l'archevêché de Québec.

III. Religieuses

1. Mère Marie Lemaire des Anges, Ursuline, du grand couvent de Paris ; arrivée à Québec le 19 septembre 1671, âgée de 30 ans ; décédée le 13 décembre 1717 ; elle paraît comme supérieure, au procès-verbal du 22 octobre 1699.

2. Mère Geneviève Bourdon de Saint-Joseph, fille de Jean Bourdon, de Québec ; baptisée le 24 novembre 1638 ; entrée chez les Ursulines le 29 août 1652 ; professe le 25 novembre 1654 ; décédée le 13 décembre 1700, âgée de 63 ans ; elle paraît comme Assistante, au procès-verbal du 22 octobre 1699.

3. Mère Anne Bourdon de Sainte-Agnès, fille de Jean Bourdon, de Québec ; baptisée le 9 août 1644 ; entrée chez les Ursulines le 8 septembre 1658 ; professe le 30 septembre 1660 ; décédée le 4 novembre 1711 ; elle paraît comme Zélatrice, au procès-verbal du 22 octobre 1699.

4. Mère Marie Gibault Dubreuil de Saint-Joseph, professe du Couvent de Bourges ; arrivée à Québec le 19 septembre 1671, âgée de 36 ans ; décédée en 1715 ; elle paraît comme maîtresse des novices, au procès-verbal du 22 octobre 1699.

5. Mère Angélique Poisson de Saint-Jean l'Évangéliste, entrée chez les Ursulines le 2 décembre 1665 ; professe le 1^{er} août 1668 ; décédée le 17 avril 1732,

âgée de 81 ans ; elle paraît comme Dépositaire, au procès-verbal du 20 octobre 1699.

6. Mère Jeanne Godefroy de Saint-François-Xavier ; entrée chez les Ursulines le 26 juillet 1659 ; professe le 1^{er} août 1662 ; décédée le 28 juin 1713, âgée d'environ 66 ans ; elle paraît comme Discrète, au procès-verbal du 22 octobre 1699.

7. Mère Agnès Duguet de la Nativité, entrée chez les Ursulines le 2 juillet 1667 ; professe le 3 juillet 1669 ; décédée le 4 avril 1704, âgée de 54 ans ; elle paraît comme Discrète, au procès-verbal du 22 octobre 1699.

8. Mère Louise de Lanaudière Rose de Sainte-Catherine, guérie en 1699, par le Frère Didace ; elle est entrée chez les Ursulines de Québec, le 25 novembre 1688 ; a pris l'habit le 19 avril 1689, âgée de 14 ans, 11 mois moins 6 jours ; a fait profession le 26 mai 1691, et est décédée le 5 octobre 1748, après 57 ans de profession et 74 d'âge.

9. Sœur Marie-Madeleine Gravel de Saint-Paul, native de la côte de Beaupré, entrée chez les Ursulines le 7 février 1674 ; professe le 11 février 1676 ; décédée le 17 mars 1722 ; elle paraît comme témoin au procès-verbal du 22 octobre 1699. (1)

10. Sœur Levasseur, religieuse de l'Hôtel-Dieu de Montréal, professe en 1695, décédée en 1734 ; dans les *Actes*, il est fait mention de cette religieuse, dans la lettre de M. Chèze. (2)

FR. ODORIC-M., o. f. m.

(La fin dans la prochaine livraison)

(1) Les détails donnés sur les Ursulines ci-dessus nommées sont extraits du : *Livre ou registre des entrées des Religieuses*. Archives des Dames Ursulines de Québec.

(2) Cf. *Vie de Mlle Mance et histoire de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, Paris, 1854, 2e partie, pp. 123, 129.

BIBLIOGRAPHIE

des ouvrages concernant la Tempérance : livres, brochures, journaux, revues, feuilles, cartes, etc., imprimés à Québec et à Lévis depuis l'établissement de l'imprimerie [1764] jusqu'à 1910. Par le R. P. Hugolin, o. f. m.

(Suite)

[1909]

196. Chap. 132 || An Act to incorporate *La ligue antialcoolique de Québec* || [Assented to 7th May, 1909]. Pag. de 382 à 384. In-8 royal. Québec, 1909.

Version anglaise du No précédent.

[1909]

197. Edmond Rousseau || Petit catéchisme de || tempérance || et de || tuberculose || Avec approbation de Mgr l'Archevêque de Québec || Avec 10 gravures || Québec || Cie de publication "Le Soleil" || 1909. VII + 45 pp. in-12.

Le *Petit catéchisme* fut approuvé comme *livre du maître* par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, le 11 mai 1909.

La Commission scolaire de Montréal, en décembre 1909, décida d'introduire ce catéchisme dans toutes ses écoles, comme livre de l'élève, et *Alcool et Alcoolisme* comme livre du maître.

M. Edmond Rousseau est mort alors que son *Catéchisme* était sous presse. Voir la notice que nous lui avons consacrée dans la livraison d'avril 1909 de la revue *La Tempérance*.

[1909]

198. (S. t.) Billet d'admission à des fauteuils réservés pour les zélatrices de la revue *La Tempérance*, à une séance antialcoolique avec projections lumineuses, donnée par les Pères Odoric et Joachim, o. f. m., à la salle des Zouaves, marché Berthelot, Québec, le 1er avril 1909, à 8 heures p. m. Imprimé en polytypie, 4 × 2"3 pcs. Le 15 avril, même séance à la salle de la Garde Champlain, à Saint-Roch, et peu après à Saint-Malo.

Mgr Roy présida ces séances et y adressa la parole; Sir Frs Langelier, président de la Ligue antialcoolique de Québec, présent à la conférence du 1er avril, parla aussi sur la tempérance.

[1909]

199. (S. t.) Lettre-circulaire adressée par madame veuve Edmond Rousseau aux curés pour solliciter l'achat du *Petit catéchisme de tempérance et de tuberculose*. Datée de Québec le 24 sept. 1909. 4 pp. grand in-8, les 3 dernières blanches.

[1909]

200. Phototypie du Monument de tempérance de Beauport, avec la suscription : Monument de tempérance || Notre-Dame de Beauport. || Dévoilé le 8 Septembre 1841 || par || Mgr Forbin Janson. || Restauré le 8 Septembre 1909 || par || Mgr P. E. Roy. || *S. l. n. d.* (Québec, 1909). L'image mesure $3\frac{1}{2}$ pcs \times 5, la feuille entière $12 \times 14''2$ pcs.

Nous donnons les inscriptions de l'ancien monument et celles du nouveau, fournies par madame Leila Geggie, de Beauport :

ANCIEN MONUMENT

[Côté sud : Façade] " La paroisse de Beauport a érigé ce monument en témoignage de la reconnaissance qu'elle a des bénédictions que le Dieu des miséricordes a répandues sur la Société de tempérance, fondée le 29 mars 1840."

[Côté sud] " O Marie, qui avez été conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous."

[Côté ouest] " Que Jésus soit partout,
Loué,

Aimé

et Adoré.

NOUVEAU MONUMENT

[Côté Sud]

†
Monument
de
Tempérance
Érigé
le 7 Sept. 1841
par
Mgr de Forbin-Janson
Evêque de Nancy

—
Restauré
le 26 Sept. 1909

[Côté Est]

†
St-Jean Baptiste
patron
de
Tempérance
protégez-nous
—
Amour et gloire
au
Cœur de Jésus.

[Côté Ouest]

†
Jésus
Abreuvé de fiel
et
de vinaigre
Ayez pitié de nous.
Marie
Refuge des pécheurs
priez pour nous.

—
Vive Jésus
Vive sa Croix.

[1909]

201. Catalogue || des membres de la || société
de tempérance || établie à St-Sauveur le 2
décembre 1906 || par Mgr L. N. Bégin
archevêque de Québec. || Par ce signe † tu

vaincras || Québec || A. G. Lachance, imprimeur || 141 rue Bédard || 1909. || 62 pp. in-18.

Catalogue mis à jour pour 1909. Cette édition est augmentée du règlement de la Société de tempérance de St-Sauveur.

[1909]

202. (S. t.). Circulaire du Surintendant de l'Instruction Publique aux inspecteurs des écoles catholiques de la province de Québec, datée de Québec, le 1er décembre 1909. *S. l. n. d.*, (Québec, 1909). 4 pp. (s. p.) pt in-4°, la dernière blanche.

“ Avant que vous entrepreniez votre tournée d'inspection d'écoles, je crois devoir appeler tout spécialement votre attention sur les trois sujets qui suivent.”

Le premier de ces sujets est l'enseignement anti-alcoolique. Les inspecteurs devront insister auprès des maîtres et des maîtresses sur cet enseignement, compris dans l'enseignement oral de l'hygiène.

[1909]

203. Extrait du procès-verbal d'une séance du Comité || Central Permanent de l'Action Sociale Catholique, tenue || à Québec, le 22 décembre 1909. || *S. l.* (Québec, l'*Action Sociale*). Feuille vol. grd in-8, blanche au verso.

“ Sur la proposition de Mgr C.-A. Marois et de M. Cyrille Tessier, appuyés par Mgr C.-O. Gagnon et M.

F. X. Garneau, la délibération suivante est adoptée à l'unanimité” :

Suit la délibération. Puis,

“ Il est résolu : Un Congrès de Tempérance sera convoqué et tenu, à Québec, en 1910, à une date qui sera fixée par le Comité organisateur, sous le patronage et avec le concours de l'Action Sociale Catholique.”

Le 25 octobre précédent avait eu lieu, à Ville Saint-Pierre, le Congrès de Tempérance de la partie ouest de la ville de Montréal.

[1909]

204. (S. t.). Lettre adressée avec la résolution du No précédent à certaines personnes, les priant de faire partie du comité organisateur du Congrès de Tempérance, et d'accorder à l'œuvre leur concours. La lettre, datée du 30 décembre 1909, est signée : *Amédée Denault*, Chef du Secrétariat des œuvres de l'A. S. C. S. I. (Québec, l'*Action Sociale*). Feuille volante, grd in-8, blanche au verso.

205. (S. t.) Lettre adressée aux personnes invitées par la lettre du No précédent à donner leur concours à l'organisation du Congrès diocésain de Québec, leur demandant une réponse catégorique à ce dernier appel. Lettre datée du 8 février 1910, et signée : † Paul-Eugène Roy... Président du Com. org. ; *Le Secrétaire* : Amédée De-

nault. *S. l.* (Québec, l'*Action Sociale*.)
Feuille vol. grd in-8, blanche au verso.

[1909]

206. BULLETIN PAROISSIAL || DE || LEVIS ||.—
Bulletin mensuel fondé à Lévis en 1910.
Premier numéro paru en janvier. Abonne-
ment, 25 centins. Se continue ; 32 pp. in-8,
les 6 dernières réservées aux annonceurs.
Imprimé à l'*Action Sociale*, Québec.

Dans le *Bulletin paroissial* de Lévis, les notes historiques sur Lévis coudoient les écrits antialcooliques. Le *Bulletin paroissial* de Lévis a donc un caractère de revue de tempérance très prononcé. Il est tiré à 3000 exemplaires, tous distribués à Lévis, à Bienville et à Saint-Joseph, par les élèves du collège de Lévis.

[1910]

207. (S. t.). Formule de déclaration que la Ligue antialcoolique de Québec demandait aux candidats aux élections municipales de Québec en 1910 de signer. *S. l. n. d.* (Québec, l'*Action Sociale*, 1910). Feuille vol. grd in-8, blanche au verso.

“ Je, soussigné, candidat au siège No.... pour le quartier..... m'engage à appuyer, si je suis élu, tout projet de règlement ordonnant que les bars soient fermés à

dix heures du soir, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à faire tout ce qui dépendra de moi pour maintenir en vigueur le règlement décrétant la fermeture des buvettes jusqu'à sept heures tous les matins et à sept heures le samedi soir; à ne rien négliger, dans l'exercice de mes fonctions, pour assurer la stricte observation de la loi des licences, et la rigoureuse punition de toute infraction à cette loi."

[1910]

208. (S. t.) Questionnaire adressé à tous les curés du diocèse de Québec par le comité organisateur du Congrès de Tempérance de Québec. C'est la matière d'une vaste enquête de tempérance pour chaque paroisse. *S. l. n. d.* (Québec, *Action Sociale*, février 1910). 8 folios, blancs au verso, in-fol.

Il y a eu près de 200 retours de ce questionnaire. Des résumés statistiques en furent dressés et répartis entre les cinq commissions d'étude du Congrès. Ils furent reliés en plusieurs volumes qui figurèrent à l'Exposition du Congrès de Tempérance.

[1910]

209. (S. t.) Lettre circulaire accompagnant le questionnaire du No précédent. Datée de Québec, le 11 février 1909, signée de Mgr Roy, président du Comité organisateur du Congrès de Tempérance de Québec. *S. l.* (Québec, *Action Sociale*, février 1910).

Feuille vol. in-fol., blanche au verso,
annexée au questionnaire.

[1910]

210. No 438 || Cité de Québec || Règlement ||
Pour amender les règlements Nos 400 et
427, concernant la || fermeture des buvet-
tes et la vente des liqueurs enivrantes dans
|| les magasins de liqueurs de détail. || *S. L.*
(Québec, 1910). 4 pp. in-8, la dernière blan-
che.

“ Il est ordonné et statué par le Conseil Municipal
de la Cité de Québec, et le dit conseil ordonne et statue
comme suit :

“ 1^o Toute buvette dans chaque maison ou bâtisse
où l'on vend des liqueurs enivrantes, dans la Cité de
Québec, doit être tenue fermée jusqu'à sept heures du
matin, tous les jours de la semaine.

“ 2^o Avant sept heures du matin, tous les jours de
la semaine, il est défendu, à qui que ce soit, de vendre
des liqueurs enivrantes, dans une maison licenciée ou
magasin de liqueurs de détail, dans la cité de Québec.

“ 3^o Toute personne munie ou non d'une licence
pour vendre de telles liqueurs enivrantes, qui refuse ou
néglige de laisser fermée toute telle buvette pendant le
temps qu'elle doit être tenue ainsi fermée, ou toute per-
sonne qui, avant sept heures du matin, vend des
liqueurs enivrantes dans une maison licenciée ou maga-
sin de liqueurs de détail, dans la cité de Québec, est
passible, pour chaque offense, d'une amende n'excédant
pas cinquante piastres et à défaut de paiement de la
dite amende d'un emprisonnement n'excédant pas trois
mois.

“ 4^o Le présent règlement est sans préjudice des dispositions de l'article 1111, des Statuts Refondus de cette province et de 1888, ou d'autres dispositions édictées par la loi pour les remplacer.

“ 5^o Le règlement No 400, passé par ce conseil le 11 mai 1906, et le règlement No 427, aussi passé par ce Conseil, le 26 février 1909, sont amendés en conséquence.

“ 6^o Le présent règlement viendra en force le premier mai 1910.”

[1910]

211. No 439 || City of Quebec || By-law || To Amend By-laws Nos 400 and 427, respecting the closing || of bars and the sale of intoxicating liquors in retail liquor stores. || *S. L.* (Québec, 1910). 4 pp. in-8, la dernière blanche.

Version anglaise du No précédent.

[1910]

212. Canada. Province de Québec. District de Québec || No 646. || Cour du Banc du Roi || (en appel) || La Corporation de Montmagny, || (Défenderesse en Cour Inférieure) || Appelante, || & || Adélarde Bélanger, || (Demandeur en Cour Inférieure) || Intimé, || & || Louis Amédée Bernier & al., || mis-en-cause. || Appel d'un jugement de la Cour Inférieure, Montmagny, || en date du 1er septembre 1909. || Factum de l'appelante ||

Maurice Rousseau, || Procureur de l'appelante. || *S. l. n. d.* (Québec, 1910). 24 fols. in-4.

[1910]

213. Canada. Province de Québec. District de Québec || Cour du Banc du Roi || (en appel) || La Corporation de Montmagny, || (Défenderesse en Cour Inférieure) || Appelante. || & || Adélarde Bélanger, || (Demandeur en Cour Inférieure) || Intimé, || & || Louis Amédée Bernier et al., || mis-en-cause. || Factum de l'intimé || Roy & Lavergne, || Procureurs de l'Intimé. || Casgrain, Lavery, Rivard & Chauveau, || Conseils. || *S. l. n. d.* (Québec, 1910). 71 fols. in-4.

La Cour du Banc du Roi rendit son jugement au commencement de février 1910, en maintenant le jugement de la Cour Supérieure. Voici l'exposé de la cause, d'après l'*Action Sociale* du 8 février 1910 :

“ En février 1909, la majorité des électeurs municipaux du quartier ouest de la ville de Montmagny, avait signé et présenté au Conseil municipal de cette ville, des requêtes s'opposant au renouvellement et à l'octroi de toute licence d'auberge, de restaurant, d'embouteillage, et de toute licence pour la vente en détail ou en gros, de liqueurs enivrantes dans les magasins, jusqu'au 30 avril 1910.

“ Ces requêtes furent rejetées par le Conseil, et le 18 mars 1909 le conseil de ville de Montmagny accorda une demande de licence d'auberge.

“ Le demandeur, un M. Adélarde Bélanger, obtint une injonction interlocutoire enjoignant au Percepteur du Revenu de ne point accorder de licence en vertu du certificat ainsi confirmé, et demanda par les procédures ordinaires que cette injonction fut déclarée absolue et permanente. La corporation de la ville de Montmagny contesta seule la requête.

“ La plus importante question soulevée par la défense était que la requête en opposition étant une requête générale, elle ne pouvait pas valoir, et que, d'après la loi des licences, pour empêcher le conseil municipal de confirmer un certificat, il fallait une opposition spéciale à la demande de licence faite par celui qui requérait la confirmation de son certificat.

“ La Cour Supérieure, présidée par M. le juge Tournigny, avait maintenu toutes les prétentions du requérant et décidé que le Conseil de Ville aurait dû tenir compte des requêtes en opposition. L'injonction avait, par conséquent, été maintenue.

“ La cause de M. Adélarde Bélanger contre la Corporation de la Ville de Montmagny fut portée en appel par la défenderesse. La Cour du Banc du Roi a *confirmé le jugement de la Cour Supérieure à l'unanimité*. C'est la première fois, croyons-nous, que cette question est décidée par la Cour d'Appel.

“ Ceux qui voulaient s'opposer aux demandes de licences rencontraient souvent de grandes difficultés, parce qu'il fallait faire signer autant de requêtes en opposition qu'il y avait de demandes de licences. D'après le jugement qui vient d'être rendu, *une seule requête en opposition générale* et s'opposant à l'octroi de toute licence pour l'année, est suffisante, *et le conseil doit en tenir compte.*”

[1910]

214. (S. t.). Circulaire datée de Lévis, le 5 mars 1910, annonçant la publication en

volume d'articles antialcooliques parus depuis deux ans dans l'*Action Sociale*, sous les initiales de R. G. P. S. L. (Imp. E. Bégin, Saint-David-de-Lauberivière).

[1910]

215. Autour || de la || buvette || par || R. G. P. || Lévis || (Avril) 1910 || [Au verso du frontispice] Québec : imprimerie Edge || 2-4, rue Saint-Joseph || 223 pp. in-12. Tirage de 5000.

C'est l'ouvrage annoncé par la circulaire du No précédent. Véritable manuel antialcoolique, et l'un des livres de tempérance les plus susceptibles de faire du bien.

[1910]

216. Lettre pastorale || des || Pères du Premier Concile plénier || de Québec || 19 septembre—1er novembre 1909. || L'esprit chrétien dans l'individu, dans la famille et || dans la société ||. *S. l. n. d.* (Québec, avril 1910) 40 pp. in-8, paginé de 279 à 318.

La lettre a deux pages consacrées à l'alcoolisme, sous la rubrique de "Nos plaies sociales."

[1910]

217. (S. t.) Avant-programme du Congrès de Tempérance de Québec. *S. l. n. d.* (Québec,

Action Sociale, avril 1910). 4 pp. (s. p.) in-4. Tirage de 5000.

C'est le programme des matières mises à l'étude par les cinq Commissions constituées par le Comité organisateur du Congrès. La distribution de ce programme fut arrêtée après quelques jours, l'édition en fut supprimée et remplacée par la suivante.

[1910]

218. Avant-programme || premier || congrès de tempérance || du diocèse de Québec || 31 août—4 septembre 1910 || *S. l. n. d.* (Québec, *Action Sociale*, mai 1910). 4 pp. (s. p.) in-4.

R. P. HUGOLIN, o. f. m.

(*A suivre*)

VIENNENT DE PARAÎTRE

Sainte-Anne de la Pocatière

1672-1910

PAR

N.-E. DIONNE

Prix : \$0.50.

Mgr de Forbin-Janson

SA VIE ET SON ŒUVRE

PAR

N.-E. DIONNE

Prix : \$0.50.

S'adresser à l'auteur, Bibliothèque de la
Législature, Québec.

L'INSTRUCTION AU CANADA

SOUS LE REGIME FRANÇAIS
1635-1760

PAR

M. l'abbé Amédée Gosselin

*Archiviste et professeur d'histoire du Canada
au Petit Séminaire de Québec et
à l'Université Laval*

Prix : \$1.50 ; franco \$1.65

S'adresser à l'auteur au Séminaire
de Québec
